

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
Centre de Développement des Technologies Avancées

CDTA

## Avis d'attribution Provisoire

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 408020001006055

13 JAN 2022

Le Centre de développement des technologies Avancée informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°79/CDTA/2021 du 28/12/2021 relative à : l'Assurance patrimoine mobilier et immobilier du CDTA au titre de l'année 2022, que l'attribution provisoire a été prononcée en faveur de l'entreprise suivante ;

ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	Note technico- financière	OBSERVATIONS
La compagnie internationale d'assurance et réassurance (CIAR) NIF : 099816080228608	3 027 185.31 DA	40	L'offre la mieux disante

Tout soumissionnaire Contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès du Directeur de Centre de Développement des Technologies Avancées, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première diffusion de l'avis d'attribution provisoire de l'opération, qui donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus.

les soumissionnaires désirant voir les résultats de délibération de la commission d'évaluation, sont tenus de se présenter à la Direction, de centre dans un délai ne dépassant pas les trois (03) jours à compter du premier jour de la diffusion du présent avis d'attribution provisoire.